

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 47 (1985)
Heft: 7

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sanglier – le bouc émissaire des planteurs de maïs

Le sanglier est devenu la bête noire, le bouc émissaire de nombre d'agriculteurs. Pourchassé toute l'année on lui livre une guerre sans merci. On ne peut prononcer son nom sans y associer les mots *dégât ou nuisible*. Mais quels sont vraiment les dégâts dans l'agriculture que causent ces bêtes? – Nous vous donnons un résumé des dégâts de l'année passée pour les différentes régions de la Suisse romande.

En **Valais**, le sanglier s'attaque principalement au maïs, dès le printemps. L'an passé, les dégâts ont représenté 200'000 francs environ; l'agriculture a été dédommagée à 100%.

Du côté de **Neuchâtel**, la pression du sanglier a coûté entre 8000 et 10'000 francs à la collectivité, en 1984. Les plus gros dégâts ont été, là aussi, occasionnés au maïs, mais également aux pommes de terre, souligne-t-on au service de la chasse et de la pêche.

A **Fribourg**, dans la Broye surtout, le montant des dégâts (maïs et prairies artificielles) est de l'ordre de 4 à 5000 francs, pour l'an passé, soit le tiers des dommages totaux indemnisés. Eu égard au nombre de sangliers que nous avons, constate M. Demierre, du service canto-

nal de la chasse, ce n'est pas négligeable. Une série de mesures d'ordre préventif ont été prises dans le canton (subvention de barrières électriques et affouragement en forêt, notamment).

A **Genève**, les dommages sont indemnisés en fonction des dispositions légales, puisque la chasse est interdite, rappelle René Delacuisine, chef du service de l'agriculture. En 1984, 47 agriculteurs ont fait valoir des déprédatations occasionnées par des sangliers. Ces dommages, constatés par des experts, représentaient un montant de 25'283 francs. Pour éviter que le sanglier fasse des incursions trop fréquentes dans les cultures (maïs, principalement), des clôtures sont posées en bordure de forêt. Pour maintenir autant que possible les hardes dans leur biotope, des postes de nourrisage ont été créés dans les bois. Dans le canton, on pratique des tirs de régulation; en 1984, 16 sangliers ont ainsi été tués.

L'an passé, le canton de **Vaud** a déboursé 161'286 francs (contre 141'611 en 1983) pour les dommages causés par le sanglier (principalement dans le maïs). L'Etat subventionne en grande partie (80%) certaines mesures de protection, comme

les clôtures et les parcs électriques, par exemple. On préfère payer une certaine somme pour une clôture, plutôt que de dédommager des dégâts réitérés, relève M. Schneider, de la Conservation de la faune de canton den Vaud; à longue échéance, cela coûte moins cher.

Le **Jura**, quant à lui, estime les dégâts de l'an passé à 51'800 francs, pour 143 cas. Là aussi, constate Bernard Gredel, de l'Office des eaux et de la protection de la nature, c'est le maïs qui est le plus touché. Les responsables jurassiens pratiquent eux aussi la prévention: en posant des barrières électrifiées et en affourageant en forêt, notamment.

En 1983/84, les chasseurs ont tiré 93 sangliers, et 70 seulement lors de la saison de chasse 1984/85. (cria)

En bifurquant à gauche

signaler à temps et de façon claire son intention.
Le trafic en sens inverse a la priorité.